

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉrimAIRE MÉdicaments sur ordonnance NUNAVUT – TARIFICATION

Le 17 janvier 2011

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter du **17 janvier 2011**, Croix Bleue Medavie administrera le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) partout au Canada, ce qui comprend le traitement des demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Le présent bulletin présente la politique de remboursement des médicaments sur ordonnance applicable dans votre province en vertu du PFSI.

	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PFSI)
Date d'entrée en vigueur →	17 janvier 2011
Coût du médicament	Prix d'achat réel (PAR)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	7,5%
Frais accessoires	Basés sur le coût du médicament: 0,00 \$ – 74,99 \$ = 3,71 \$ 75,00 \$ – 149,99 \$ = 2,00 \$ >150,00 \$ = 5,03 \$ Entrée en vigueur le 1er avril 2011 0,00 \$ - 74,99 \$ = 2,71 \$ Entrée en vigueur le 1er avril 2012 0,00 \$ - 74,99 \$ = 1,71 \$ Entrée en vigueur le 1er avril 2013 0,00 \$ - 74,99 \$ = 0,71 \$
Frais professionnels (réguliers)	Basés sur le coût du médicament: 0,00 \$ - 74,99 \$ = 10,22 \$ 75,00 \$ – 149,99 \$ = 15,53 \$ > 150,00 \$ = 20,94 \$
Frais pour les préparations extemporanées	Basés sur le coût du médicament: 0,00 \$ - 74,99 \$ = 15,33 \$ 75,00 \$ – 149,99 \$ = 23,30 \$ > 150,00 \$ = 31,41 \$

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, veuillez appeler notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou envoyer un courriel à CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca le **17 janvier 2011 ou après**.

Avant cette date, si vous avez des questions sur votre inscription, veuillez les envoyer à provider@medavie.croixbleue.ca.